



Séance ordinaire
23 novembre 2005

À la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 23 novembre 2005, à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Gilbert Couture, président
M. Jocelyn Blondin
M. Alain Gauthier
Mme Johanne Légaré
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean-Pierre Reid
M. Gilles Chagnon, représentant le Comité de parents

Étaient également présentes et présents :

Mme Lucie Lafleur, directrice générale
M. René Gauthier, secrétaire général
M. Mario Auclair, directeur, Service des ressources humaines
Mme Josette Boudreau, Service de l'éducation aux adultes
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
M. Gérald St-Arneault, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Claudette Séguin, directrice, Service de l'organisation scolaire
Mme Jocelyne Bertrand, agente d'administration

Étaient absente et absent :

M. Mario Crevier
Mme José Morissette, représentant le Comité de parents

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.E.-05-06-033 Mme Johanne Légaré propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.E.-05-06-034 M. Jocelyn Blondin propose l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2005 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis de la dernière séance est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Mme Myriam Cotnoir, coordonnatrice des Maisons de Quartier, secteur Daniel-Johnson, fait un bref rappel des trois demandes exprimées lors de la séance du Conseil des commissaires du 12 octobre 2005. Elle remercie le commissaire M. Alain Gauthier pour sa participation à la marche du 2.5 km. Elle résume le contenu de la lettre acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et demande l'appui de la Commission scolaire.

Mme Sylvie Poirier et Mme Suzanne Fleury, parents, expriment leur désaccord concernant la coupure du transport hivernal. Elles remercient M. Alain Gauthier, commissaire, pour sa participation à la marche en précisant qu'elles auraient souhaité la participation des autres commissaires. Elles déposent une pétition de 152 signatures (C.E.-05-11-23-01).

Le président, M. Gilbert Couture, souligne que toutes les lettres adressées au Président du Conseil ont fait l'objet d'un suivi, que le Comité de l'organisation scolaire a siégé et étudié le dossier attentivement et que le documentaire « Pauvres de vous » a été visionné lors de la dernière séance du Comité des Services éducatifs.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Lucie Lafleur fait un bref rapport des événements survenus au cours des derniers jours concernant les moyens de pression et la grève des personnels syndiqués.

Elle ajoute que les autres dossiers cheminent selon le calendrier établi.

Transport hivernal

TRANSPORT HIVERNAL

Considérant les règles d'organisation du transport scolaire adoptées par le Comité exécutif le 25 mai 2005;

Considérant la décision d'abolir le transport hivernal;

Considérant la pétition déposée au Conseil des commissaires le 12 octobre 2005 afin que cette décision soit reconsidérée;

Considérant que cette décision a été prise suite à une analyse approfondie de la situation;

Considérant les demandes des organismes sociaux exprimées dans des correspondances adressées au président du Conseil des commissaires;

Considérant les divers partenariats établis entre les écoles et les organismes du milieu afin de prévenir le décrochage et de favoriser la réussite scolaire de tous nos élèves;

Considérant la recommandation du Comité de l'organisation scolaire;

C.E.-05-06-035 M. Jean-Pierre Reid propose de ne pas modifier les règles d'organisation du transport, de maintenir la décision d'abolir le transport hivernal et que la Commission scolaire continue le travail de collaboration déjà amorcé avec les organismes des milieux dont les projets correspondent à la mission de la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité.

Emprunt à long terme

EMPRUNT À LONG TERME

Attendu qu'en vertu du règlement de délégation de pouvoirs adopté aux termes de la résolution C.P.-97-98-138 du 20 mai 1998, le Conseil des commissaires a délégué au Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l-Outaouais le pouvoir d'emprunter à long terme et qu'un avis de cette résolution a été publié dans le journal Week-End Outaouais le 31 mai 1998, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique alors en vigueur;

Attendu que la Commission scolaire a, le 16 septembre 2005, obtenu du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'effectuer un emprunt d'un million trois cent soixante quatre milles dollars (1 364 000 \$);

C.E.-05-06-036 Mme Johanne Légaré propose :

- 1 - Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant d'un million trois cent soixante quatre milles dollars (1 364 000 \$) soit contracté;
- 2 - Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes:
 - a - au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2006 840 000 \$
 - b- au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 16 septembre 2005, le tout pour une somme de 504 600 \$
 - c - au paiement des frais inhérents à l'emprunt 19 400 \$
- 3 - Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants:
 - A - En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:
 - a - placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;
 - b - négocier les modalités de l'emprunt;
 - c - désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d - négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
 - B - En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.
- 4 - Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

- 5 - Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.
- 6 - Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.
- 7 - Que le Président du Conseil des commissaires et la Directrice générale de la Commission scolaire, pourvu qu'ils agissent conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
- 8 - Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
- 9 - Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.
- 10 - Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
- 11 - Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le Ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.
- 12 - Que la Commission scolaire autorise la Directrice générale à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
- 13 - Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de
participation
Congrès AQETA**

DEMANDE DE PARTICIPATION - 31^E CONGRÈS DE L'AQETA

C.E.-05-06-037 Mme Marie-Andrée Lépine propose d'autoriser M. Michel Lanthier à participer au 31^e congrès annuel de l'AQETA qui se tiendra à l'Hôtel Fairmont le Reine Élisabeth de Montréal, les 23, 24 et 25 mars 2006, d'utiliser l'automobile comme moyen de transport et de remettre un rapport détaillé à la fin du congrès.

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE VOYAGE

C.E.-05-06-038 M. Gilles Chagnon propose d'approuver les frais de déplacement et de voyage suivants :

Frais de voyage

Carte de crédit du Président 179,26 \$

Frais de déplacement

M. Fernand Lavoie 157,35 \$

Adoptée à l'unanimité.

**CHOIX DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA
CONSTRUCTION - PROJET "LABORATOIRES DE SCIENCE ET DE
TECHNOLOGIE"**

Ce point sera traité à la séance ajournée du 14 décembre 2005.

BUDGET RÉVISÉ

Ce point sera traité à la séance ajournée du 14 décembre 2005.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Nadia Laviolette, coordonnatrice de Action-Quartiers demande des précisions quant au partenariat à établir avec les milieux.

M. Gilbert Couture précise qu'il existe au niveau de chaque école secondaire, un comité de persévérance scolaire où plusieurs partenaires sont déjà impliqués pour contrer entre autres le décrochage.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C.E.-05-06-039 M. Jocelyn Blondin propose l'ajournement de la séance au 14 décembre 2005 à 19 heures 35.

Il est 19 heures 55.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2005

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Suivis de la dernière séance
4. Message du Président
5. Période d'intervention du public
6. Rapport de la Directrice générale
7. **Dossiers**
 - 7.1 Transport hivernal
 - 7.2 Emprunt à long terme
 - 7.3 Demande de participation - 31^e congrès annuel de l'AQETA
 - 7.4 Approbation des frais de déplacement et de voyage
 - 7.5 Choix des professionnelles et professionnels de la construction
- Projet "Laboratoires de science et de technologie"
 - 7.6 Budget révisé
8. Autres questions
9. Correspondance et dépôt de documents
10. Période de questions
11. Levée de la séance